



La Celle Saint-Cloud

24.117

République Française
Département des Yvelines
78170

ARRÊTÉ MUNICIPAL N°

DIRECTION DES ESPACES PUBLICS, DE L'URBANISME ET DU CADRE DE VIE

LE MAIRE DE LA CELLE SAINT-CLOUD VICE PRESIDENT DE VERSAILLES GRAND PARC

ARRETE TEMPORAIRE
Suivi par : V. REINO DA SILVA

Vu le Code Des Collectivités Territoriales et notamment les articles L2213-1 à 5,
Vu le Code de la Route et notamment les articles R 110-1 et R 110-2, R411-2 à 4, R 411-8, R 411-14, R 411-25 à 28, R417-10,
Vu l'arrêté préfectoral n°2012346-003 relatif à la lutte contre le bruit,

Vu l'instruction ministérielle, chapitre II, article 50 du 22 octobre 1963, concernant la circulation routière,

Vu l'arrêté municipal n° 2024.41 du 3 juin 2024, portant délégation de fonctions à Madame Dominique PAGÈS, 9^{ème} Maire-adjoint,

**OBJET : FERMETURE
EXCEPTIONNELLE DU PARC
MUNICIPAL DE LA GRANDE TERRE**

Vu l'arrêté municipal n°07.002 du 16 mars 2007, portant réglementation en matière de stationnement et de circulation des véhicules,

Vu la demande en date du 30 mai 2024 du Service Culturel, organisateur de la manifestation « les Fêtes de la Ville »,

Considérant que pour permettre la préparation et le bon déroulement des Fêtes de la Ville, il importe dans un but de sécurité publique de fermer au public l'accès au PARC MUNICIPAL DE LA GRANDE TERRE à LA CELLE SAINT-CLOUD.

ARRÊTE

ARTICLE 1 : A compter du vendredi 28 juin 2024 à 7 heures 30 et jusqu'au samedi 29 juin 2024 à 16 heures, le parc municipal de la Grande terre sera fermé au public.

ARTICLE 2 : Des panneaux d'information seront apposés aux entrées du parc par les services techniques municipaux.

ARTICLE 3 : Le présent arrêté fera l'objet des formalités de transmission et de publication prévues par les textes de loi en vigueur. Il pourra faire l'objet d'une contestation devant le Tribunal Administratif de Versailles dans les deux mois de sa publication.

ARTICLE 4 : Monsieur le Maire,
Madame la Directrice Générale des Services,
Le Commissariat de Police de Versailles,
Les agents du Commissariat de Police de La Celle Saint-Cloud et de la Police Municipale, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.



La Celle Saint-Cloud, le 17 JUIN 2024
Pour le Maire, par délégation
Le Maire-adjoint délégué

Dominique PAGÈS